Envoyé en préfecture le 16/04/2021
Reçu en préfecture le 16/04/2021
Affiché le 16/04/2021
ID : 026-200090629-20210412-DB_2021_14-DE

Eau Potable
Syndicat Intercommunal
Valloire - Galaure

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers	
Afférent au Syndicat	42
En exercice	42
Présent	28
Votant	32

Date de convocation :31/03/2020

Réservoir de la Madone (Moras-en-Valloire) / Attribution des marchés Lot1, Lot 2 et Lot 3

Délibération n°14-2021

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze avril, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire à la salle des Fêtes à Claveyson sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : Armelline AUDRIEU, Romain BOITEL, André BOUILLY, David BOUVIER, Pascal BRUNET, Yves CHAREYRE, Mickaël CHAZALON, Agnès CHRIST, Denis COURMONT, Marin DERNAT, Anthony DOSSARD, Gérard ESCOFFIER, François FAURE, Max FIGUET, Jean-Rémi FROGET, Alain LACROIX, Ludovic LACROIX, Agnès MARGIRIER, Yves MONNIER, Gilles MORGUE, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Alain NOIR, Patrice REBOULLET, Elina REYNAUD, Philippe RIGNOL, Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET, Stéphane SARRAZIN.

Excusés : Céline BLAIN, Norbert COQUERAY, Thierry DESSERTENNE (pouvoir écrit à Agnès CHRIST), Claude FOUREL (pouvoir écrit à Gilbert MOUNIER-VEHIER), Romaric FOURT, Axel GALLAIT (pouvoir écrit à François FAURE), Patrick GAUTHIER (pouvoir écrit à Jean-Marc ROZIER), Alexandre GUILLIEN, Hervé JACQUET, Ludwig MONTAGNE, Lilian ROBIN, Cédric ROUSSELLET, Daniel SIRERA et Martine VEYRAT.

Le Président rappelle qu'une étude diagnostic sur plusieurs réservoirs et station de reprise du Syndicat Intercommunal Eau Potable Valloire Galaure a été réalisée par le Cabinet Merlin en Avril 2020. Cette étude a fait ressortir la nécessité de remettre à niveau en priorité les réservoirs de la Madone situé sur la commune de Moras-en-Valloire (1 cuve de 1000 m^3 et 2 cuves de 400 m^3).

Le Président indique qu'une consultation a été lancée le 2 mars dernier sous forme de procédure adaptée. La consultation concernait 3 lots : Lot n°1 « Tuyauterie, serrurerie », Lot n°2 « Génie civil, étanchéité, VRD » et Lot n°3 « Alarme ». 6 plis ont été réceptionnés dans les délais : 3 plis pour le Lot n°1 et 3 plis pour le Lot n°2. Le Lot n°3, n'ayant pas eu de réponse, a été déclaré infructueux, puis a fait l'objet d'une consultation sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément à l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, pour répondre au besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT. Au vu des critères de jugement soumis à pondération (coefficient de 0,60 pour la valeur technique de l'offre, coefficient de 0,30 pour le prix des prestations, coefficient de 0,10 pour le délai d'exécution), les candidatures et les offres ont été analysées et classées.

Le Président propose, au vu du rapport d'analyse des candidatures et des offres, de retenir les propositions établies par : Lot n°1 : Grpt Pompage Rhône Alpes / Albertazzi // Lot n°2 : Grpt MSAVEL MACONNERIE / ER RHONE ALPES // Lot n°3 : Entreprise VOLFEU ALARM

Le Comité Syndical, après avoir entendu le Président, à l'unanimité :

- APPROUVE le classement et le choix pour les 3 lots précités :

Lot n°1 : Grpt Pompage Rhône Alpes / Albertazzi pour un montant de marché de	279 982,00 € HT
Lot n°2 : Grpt MSAVEL MACONNERIE / ER RHONE ALPES pour un montant de marché de	339 068.58 € HT
Lot n°3 : Entreprise VOLFEU ALARM pour un montant de	7 900,14 € HT
Total HT	**626 950,72 € HT**

- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces constitutives des Marchés de Travaux correspondants aux 3 lots précités et tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU POTABLE VALLOIRE - GALAURE